

Viticulteurs : nouveau classement des crus artisans du Médoc



Le 18 mai dernier a été dévoilé le nouveau classement des crus artisans du Médoc. Il succède à celui qui avait été établi en 2006.

Rappel : vieille de plus de 150 ans mais reconnue par l'Union européenne en 1994 seulement, la dénomination « cru artisan » s'applique à des exploitations familiales de petite et moyenne taille (10 hectares en moyenne) situées dans l'une des 8 appellations du Médoc, qui produisent des vins AOC et commercialisent elles-mêmes leur production.

Valable pendant 5 ans (et non plus 10 ans comme auparavant), soit pour les millésimes 2017 à 2021, la liste des crus artisans, qui est gérée par l'organisme certificateur Qualisud, comprend désormais 36 domaines, contre 44 précédemment, répartis dans les appellations Haut-Médoc (15 domaines), Médoc (11), Margaux (4), Saint-Estèphe (3), Saint-Julien (1), Listrac (1) et Moulis (1).

Rappel : le nouveau classement des crus bourgeois du Médoc est, quant à lui, prévu pour 2020.

La liste des crus artisans 2018 peut être consultée sur le [site des crus artisans du Médoc](#).